972-200041788-20201105-287-DE

Réception par le Préfet : 05-11-2020

Publication le : 05-11-2020



République Française Collectivité Territoriale de Martinique Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 08 OCTOBRE 2020

Présidence : Bruno Nestor AZEROT

Secrétaire : Patricia PALMONT

Date de convocation : 29 Septembre 2020 Nombre de conseillers en exercice : 53 Nombre d'élus présents pour ce point : 40

Nombre de procuration: 04

Extrait n°CC-10-2020/137

Objet : Désignation des représentants de CAP Nord Martinique à Interco'Outre-Mer.

ETAIENT PRESENTS:

Maurice BONTE, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Norbert MONSTIN, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARECHAL, George GELIE, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Gilbert COUTURIER, Kristelle RISAL, Sylvie PALCY, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PERASTE, Charles CARISTAN, Lucien SALIBER, Germain DUTON, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Joël Christine LINORD, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Laura LITADIER épse VILLET, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOCHE, Bruno Nestor AZEROT, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPHILE, Sarah ANGAMA, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Jean-Michel Ulrich COTREBIL, Annick CHARLEC.

Arrivés en cours de séances : Jenny DULYS-PETIT, Josette MASSOLIN.

AVAIENT DONNE PROCURATION:

Stéphane LORDELOT à Sylvie PALCY, Séverine TERMON à Violaine DIAZ, Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MOMPHILE, Christian RAPHA à Lucien SALIBER

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES:

Félix ISMAIN, Stéphane LORDELOT, Justin PAMPHILE, Pamela PATRON, Alfred MONTHIEUX, Danielle ABBOTT épse NOMEL, Belfort BIROTA, Jiovanny WILLIAM, Séverine TERMON, Patrick BONIFACE, Saint-Yves RANGOM, Christian RAPHA, Rose-Marie GENOT-PLESDIN.

972-200041788-20201105-287-DE

Réception par le Préfet : 05-11-2020

Publication le : 05-11-2020

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le renouvellement des instances communautaires, à la suite des élections municipales et communautaires de mars et juin 2020 ;

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président ;

Considérant que conformément aux statuts chaque intercommunalité ou syndicat adhérent dispose de 2 représentants à Interco'Outre-Mer :

Considérant qu'une seule liste a été constituée, à savoir : Bruno Nestor AZEROT Joseph PERASTE

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1:

De désigner Messieurs Bruno Nestor AZEROT et Joseph PERASTE afin de représenter CAP Nord Martinique au sein de Interco'Outre-Mer.

Article 2:

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3:

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 44 Contre : 00 Abstention : 00

> Abstention déclarée : 00 Non votant : 00

> > Pour extrait certifié conforme

Président

Fait à Marigot, le 2 2 0CI 2020

Bruno Nestor AZER